



Compte rendu audience SNEP-FSU – rectorat - inspection EPS le 18 décembre 2023

Rectorat : M. Micheli, DRRH, M. Brevet (DASEN 40) excusé.

Inspection : Mme Rouanet, IA-IPR EPS.

SNEP-FSU: Grégory Cussac, Lionel Giraudon, Nathalie Lacuey.

Nous avons 2 thèmes, l'emploi et le sport scolaire :

- **l'Emploi** : l'objectif était de faire un état des lieux de la ressource enseignant-es d'EPS dans l'académie au regard des besoins, des heures non assurées à la rentrée mais aussi tout au long de l'année, et de dessiner des perspectives sur le long terme pour résoudre les difficultés rencontrées.

- **Le sport scolaire** : faire un état des lieux et des propositions afin de donner aux AS et aux animateur-ices les moyens de réaliser leur mission.

1- Emploi :

SNEP-FSU :

Après avoir dressé l'état des lieux des ressources de professeurs sur l'académie :

- moins 11 postes d'EPS en établissement depuis 2017 pour 3553 élèves supplémentaires
- moins 62 TZR. Des TZR (34 en capacité d'être affectés sur l'académie) qui ne remplissent plus leur fonction de remplacement de moyenne et courte durée car, pour la quasi-totalité, ils sont affectés à l'année.
- plus 72 contractuels (106 en poste : chiffres au 1^{er} septembre 2023),

Ces chiffres confirment que l'enseignement obligatoire d'EPS n'est plus assuré, plaçant notre académie sur la plus haute marche du podium pour les heures non assurées à la rentrée (667h à cette rentrée, soit l'équivalent du besoin en heures de 10 collèges). Nous avons questionné le DRRH sur les intentions du rectorat concernant sa remontée au ministère des besoins pour un calibrage opérant (nombre d'entrant-es dans l'académie au mouvement inter) afin d'éviter, comme cette année, qu'il y ait 22 postes restés vacants à la fin du mouvement intra-académique (cf doc argumentaire [ICI](#)).

Nous avons bien sûr exposé nos revendications, et l'actualité de notre campagne #EPS2024.

Réponse du rectorat :

- *Le calibrage est à l'arbitrage du national et de la responsabilité du ministère. L'académie de Bordeaux, très demandée, ne peut absorber tous les profs au détriment des autres.*

En académie, un équilibre est recherché entre les départements, avec depuis cette année 2023 un terme mis aux révisions d'affectation.

L'objectif étant de garder sur tous les territoires des titulaires, en s'assurant un niveau élevé d'encadrement, la contractualisation étant un choix par défaut.

Aussi, recruter plus de profs au concours ne pouvait se faire sans maintenir une barre élevée pour l'admission.

SNEP-FSU :

Nous avons saisi pas mal de perches :



- Pas de pénurie de postulant-es aux CAPEPS : la demande d'un calibrage élevé induit de fait une nécessité d'ouvrir plus de postes aux CAPEPS, l'emploi de titulaires, l'assurance d'un enseignement de qualité et des affectations sur tous les territoires avec une plus grande mobilité pour tous et toutes. Nous avons reposé fermement la question sur le calibrage et la nécessité que le rectorat nous communique le chiffre remonté afin de savoir s'il prenait en compte une réalité et si derrière c'était le ministère qui ne répondait pas, ou si ce chiffre était minoré dès le départ par le rectorat. Notre communication ne serait pas la même.
- L'emploi de titulaires permettrait de diminuer les charges de travail de l'inspection et du rectorat concernant le recrutement, le suivi, la formation des contractuels.

Réponse Inspection :

- la politique de recrutement des contractuels dans l'académie : recrutement avec licence éduc mot, visite, formation, parcours magister, parcours Académique de formation CAPEPS interne par 3 enseignants avec de bons résultats au concours ...

Elle a admis qu'avec des titulaires cela serait plus simple, que les contractuel-les n'étaient pas toujours mobiles, refusant de passer le concours au regard de la mobilité qu'une réussite implique et malgré une progression de carrière très inférieure à celle des titulaires. Elle a déploré la perte de la notion de service public sur tous les territoires. De même, elle a relevé une tendance des étudiants STAPS à se tourner davantage vers les filières management et entraînement au détriment de la filière éducation et motricité.

- la politique sportive et les volontés ministérielles de travailler à une nation sportive :

- *L'EPS seule discipline enseignée de la maternelle au baccalauréat, 3ème discipline en terme horaire*
- *AS d'établissement*
- *2h de sport en plus au collège (29 établissements dans l'académie). Volonté de l'Inspection : que les enseignants EPS participent à la coordination de ce dispositif, qu'ils aident à cibler les élèves qui pourraient en bénéficier.*
- *205 sections sportives scolaires : 3 heures en plus (5 sections fermées cette année à la suite de départs en retraite ou de mutation).*
- *22 sections d'excellence*
- *30' Activité Physique Quotidienne (APQ) avec des difficultés d'assurer pour les PE les 3 heures d'EPS semaine, par manque de formation (15h dans les maquettes de formation !) ; une réécriture des programmes est en cours pour faciliter l'appropriation de la discipline par les PE.*

Tous les dispositifs devant être appréhendés en termes de complémentarité.

Informations données :

- Tests d'aptitudes physiques 6èmes : dispositif expérimental pour lequel notre académie participe (4 en France). 50 établissements (liste en attente) désignés (3600 élèves) avec tests à réaliser d'ici Noël (VMA, souplesse, force, coordination).

L'inspection s'est dit très critique sur ce dispositif posant la question « est-ce que le prof de math teste le QI de ses élèves ? » et a souhaité accompagner les collègues pour la mise en place de ce test, et que ce dernier ne soit pas seulement destiné aux 6èmes.

Elle a demandé au ministère un délai de mise en place, le choix d'un test d'une durée de 2 heures et a imposé que seulement 25% des établissements sollicités fassent passer les tests d'ici Noël.

Elle se dit favorable à des heures de soutien EPS pour les élèves en besoin.



- Département 64 : expérimentation en LP : littératie physique qui s'appuie sur 4 leviers (motiver l'engagement avec retour positif sur les progrès, vivre des expériences collectives, responsabiliser, vivre des émotions)

SNEP-FSU :

L'urgence est bien à l'amélioration des conditions d'exercice, des salaires, du droit à mobilité afin d'assurer et maintenir l'attractivité de notre métier.

Les dispositifs avancés qui participent d'une communication gouvernementale sur la « nation sportive et l'héritage des JOP » sont non satisfaisants, expérimentaux et sans bilan. Ils se généralisent pourtant alors même que ça ne fonctionne pas (cf 2h de sport en plus au collège qui ne touche pas la cible des élèves visés) !

Concernant les tests sports santé en 6^{ème}, nous nous interrogeons sur les finalités de ces tests ? Vont-ils améliorer la qualité de l'EPS de demain, la pratique professionnelle et les apprentissages des élèves ?

Il nous semble que ce sujet, qui touche à la sédentarité de nos jeunes élèves et à leur éloignement de la pratique physique et sportive, est suffisamment important pour qu'il soit traité avec tout le temps et le sérieux nécessaires.

La perte des capacités physiques des jeunes est démontrée par de nombreuses études que nous utilisons notamment pour alerter sur le besoin de développer la pratique physique et sportive. Tout le monde reconnaît qu'il faut agir, le temps n'est plus à l'expérimentation. Un courrier a été adressé à la rectrice, à lire [ICI](#).

D'où la nécessité d'un enseignement obligatoire avec 4h d'EPS pour tous les niveaux de classe, des recrutements, un plan de construction et de rénovation d'installations sportives (gymnases, piscines, stades, ...), une épreuve EPS au DNB, ...

2- SPORT SCOLAIRE :

Des échanges entre SNEP-FSU et Mme Rouanet, M. Micheli étant parti.

SNEP-FSU :

Vigilance portée sur :

- le temps du mercredi après-midi indispensable pour la rencontre, élément essentiel du sport scolaire
- le chantage au RCD (remplacement de courte durée), et difficulté pour des collègues à effectuer leur mission d'animateur d'AS.
- les aides financières des établissements aux AS (cf budget national)

Inspection :

L'inspection est en accord avec les éléments avancés et les interrogations à remonter à la rectrice.

Elle a manifesté son inquiétude sur le RCD et les freins engendrés pour l'accès aux formations professionnelles continues indispensables, essentielles pour renouveler ses pratiques et maintenir son expertise.

BILAN GLOBAL :

Aucune contestation de nos chiffres, ni de nos arguments a été faite.



SNEP **U**
F.S.U.
Syndicat National de l'Éducation Physique

BORDEAUX

Des réponses institutionnelles, parfois contradictoires (cf contractuels/titulaires, niveau de recrutement/niveau CAPEPS interne), qui nous ont permis de reprendre la main et de donner raison à nos revendications !

Une inspection qui a manifesté une certaine lassitude face à toutes les mesures et missions qui se rajoutent ... et qui a sollicité le SNEP-FSU pour que les choses soient relayées au ministère !

On l'a rassurée sur ce dernier point !